

NOM-Prénom

Fonction

Lycée

Contact (mail ; n° téléphone)

Madame, Monsieur [député.e]

126 rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Madame, Monsieur [sénateur.rice]

Casier de la poste

15, rue de Vaugirard

75291 - Paris Cedex 06

Madame, Monsieur ...

Par décret, sans débat démocratique, le gouvernement a décidé de retirer 691,6 millions d'euros sur les fonds de l'éducation nationale. Cette mesure d'austérité s'inscrit dans un contexte de casse délibérée du service public d'éducation, dont le département de Seine-Saint-Denis est un exemple criant.

Comme le rapport parlementaire de 2023 sur l'état des services publics dans le 93 le dit, et le questionnaire de l'intersyndicale pour un plan d'urgence de l'éducation du 93 le confirme : nos élèves sont défavorisés dans tous les aspects de leur scolarité. De nombreux droits élémentaires leur sont déniés : difficultés d'accès à la santé (40% des établissements sans médecine scolaire ou infirmier-e), moins d'accès aux bourses (service social scolaire inexistant depuis parfois 3 ans), locaux insalubres (infestations de nuisibles dans 30% des écoles), souschauffés (50% des collèges et lycées). Les effectifs explosent : il manque 20 collèges en Seine-Saint-Denis pour des collèges à taille humaine et des classes non surchargées.

Afin d'y parvenir, il nous paraît indispensable de demander à l'État deux collectifs budgétaires dédiés. Ainsi, pour rappel, le département dépense aujourd'hui 1/ 3 de son budget d'investissement dans les collèges, soit 250 millions d'euros par an. Or, dans le département le plus pauvre et le plus jeune de France, les collectivités territoriales ne peuvent assurer seules l'égalité socio-scolaire. A département hors-normes, il faut des moyens hors-normes. Il est donc essentiel que l'État investisse de manière accrue en Seine-Saint-Denis via un collectif budgétaire pour le bâti, qui doit se chiffrer en plusieurs centaines de millions d'euros au minimum tous les ans. Mais cela n'est évidemment pas suffisant. Un collectif budgétaire dédié doit aussi être mis en place de toute urgence pour les moyens humains du service public de l'Éducation nationale. Nous revendiquons au minimum pour tout le 93 : le recrutement de 5000 personnels enseignants, de 175 CPE, 650 AED, 320 AP et 2200 AESH. Cet effort budgétaire est en réalité modeste et vital : par élève, il représente environ 100 euros par an, soit autant que le financement des seules khôlles des CPGE !

Par ailleurs, les raisons de la colère de la communauté éducative sont nombreuses : les mesures du « Choc des savoirs » suscitent une très forte opposition. Elles dessinent les contours d'un projet d'École conservateur et passéiste, néfaste pour l'École publique, les élèves et les personnels : c'est la fin du Collège unique. Cette politique condamne les élèves les plus fragiles et socialement défavorisés . Nous nous opposons à ce plan qui :

✓ trie socialement les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau, ce qui va immanquablement accentuer les inégalités scolaires et stigmatiser les élèves ;

- ✓ remet en cause le droit égal d'accès à la poursuite d'étude pour tous les élèves, principe fondateur de l'École publique, en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP pour les élèves admis en classe de seconde mais échouant au diplôme national du brevet au lieu de fournir tous les moyens nécessaires pour la réussite des élèves ;
- ✓ désorganise les collèges en phagocytant « la marge d'autonomie », ce qui réduit ou supprime des horaires disciplinaires : plus de dédoublements en français, mathématiques, langues vivantes, plus de TP en sciences ou suppression d'options comme le latin !
- ✓ va dégrader considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes et la surcharge des classes , la détérioration des emplois du temps ; ;
- ✓ remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés ;
- ✓ dépossède les enseignant-es de leur expertise professionnelle notamment par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux.
- ✓ va altérer la confiance en soi ou l'estime soi, augmenter le mal-être de certains élèves alors même que de nombreuses études alertent déjà sur la souffrance des élèves pour de multiples raisons (harcèlement etc.)

Cette opposition s'est manifestée dans les mobilisations des dernières semaines (grèves, journées d'actions, rassemblements) mais aussi à travers la pétition intersyndicale qui a déjà recueilli à ce jour plus de 52000 signatures. Par ailleurs, lors du dernier CSE, les principaux textes autour des mesures « Choc des savoirs » ont reçu des avis défavorables et ont été rejetés : les textes sur les groupes de niveaux au collège et en SEGPA n'ont reçu aucune voix pour. La classe de prépa-Secondaire pour les élèves recalés au DNB a aussi été contestée très fortement (46 voix Contre et 3 Pour). Le texte sur le redoublement a été rejeté à 57 voix contre (3 voix pour), même chose pour le texte pour la labellisation des manuels, 33 voix contre et seulement 2 voix pour. Un vœu intersyndical avec la FCPE a été voté en début de séance exigeant l'abandon des mesures « choc des savoirs » avec un résultat sans appel : 59 voix Pour, 3 Contre et 4 Abstentions.

Passer en force en publiant ces textes, en dépit de la forte mobilisation des personnels et en niant les votes exprimés au CSE par la communauté éducative, serait une provocation qui alimenterait la colère de l'ensemble des personnels mais aggraverait aussi la défiance envers l'institution, ainsi que, plus largement, la crise démocratique.

Lors de son allocution de fin d'année, le Président Macron a annoncé vouloir « réarmer civiquement » la jeunesse, en appelant de ses vœux une « régénération ». C'est en ciblant ses efforts sur l'école que le Président espère « rétablir le niveau de nos élèves, l'autorité de nos professeurs, la force de notre enseignement laïc et républicain ». Le coût de ce « réarmement » civique pour le SNU et l'expérimentation de l'uniforme est estimé à 4 milliards d'euros. Des priorités insultantes car déconnectées des vraies questions sur l'éducation : conditions de travail dégradées, effectifs surchargés, dégradation du climat scolaire, crise de recrutement ou encore précarisation des enseignants.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à notre courrier, veuillez recevoir, **Madame la Députée, Monsieur le Député / Sénateur**, l'assurance de notre considération distinguée, et de notre plein engagement dans la réussite des élèves qui nous sont confiés.

[Signature]